

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 1^{ER} FÉVRIER 2016, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE NORMAND VACHON, MAIRE.

Sont présents :

Normand Vachon, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Joanne St-Amour Sanscartier, conseillère, siège #3
John Kane, conseiller, siège #4
Robert Bertrand, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6

Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture
- 2) Période de questions
- 3) Ordre du jour
- 4) Procès-verbal séance ordinaire du 4 janvier 2016
- 5) Trésorerie – Approbation des comptes
- 6) Rapports
 - a) Inspecteur
 - b) Directeur du service de sécurité incendie
 - c) Directeur général
- 7) Résolution pour allouer six (6) congés personnels par année aux employés de l'administration municipale
- 8) Nomination de l'officier municipal responsable en environnement
- 9) Indexation des salaires
- 10) Renouvellement de l'ADMQ
- 11) Modification de la résolution 2015-12-147 transferts budgétaires
- 12) Adhésion de la municipalité régionale de comté de la vallée de la Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte Thérèse de la Gatineau à « l'entente de la cour municipale commune de la MRC des Collines de l'Outaouais »
- 13) Résolution pour la formation des pompiers (compétences)
- 14) Période de questions
- 15) Clôture de l'assemblée

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

**3. ORDRE DU JOUR
2016-02-15**

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

**4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2016
2016-02-16**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Robert Bertrand, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité

**5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
2016-02-17**

Comptes à payer au 31 janvier 2016

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
10027	Constructions Curtis Lavell	Déneigement chemins et stationnement	25 112,46 \$
10028	2963-2072 Québec Inc.	Ordures et recyclage	5 949,96 \$
10029	Émile Charette & fils	Grattoir à neige	33,16 \$
10030	annulé / erreur fournisseur		- \$
10031	Agence de revenu du Canada	Remises de l'employeur	1 247,05 \$
10032	Ministère du Revenu	Remises de l'employeur	2 980,21 \$
10033	Croix-Rouge Canadienne	Renouvellement entente 2016	150,00 \$
10034	Pièce Piché Buckingham	Pièces pour camion incendie	75,60 \$
10035	Groupe DL Informatique	Archivage données et technicien informatique	160,97 \$
10036	Serge Pilon - Recyclage SCN	Coupe d'arbres, panneau	795,00 \$
10037	Waste Management	5,13 T	439,42 \$
10038	Labrador	Eau et location du refroidisseur	52,38 \$
10039	Bell Mobilité Pagette	Remplacement pagette	86,23 \$
10040	Municipalité de Mulgrave-et-Derry	Remboursement des travaux R&R Lavell sur le chemin de la Rivière-Blanche	585,80 \$
10041	Infotech	Banque d'heures et mini-module pour personnes âgées	2 828,39 \$
10042	Librairie Rose-Marie	Fourniture de bureau	42,06 \$
10043	Imprimerie de Papineauville	Fin de contrat de service - photocopie	24,35 \$
10044	ADMQ	Congrès 2016 &	1 369,01 \$

		renouvellement adhésion du DG	
10045	C.O.M.B.E.Q.	Membership - Mike Carson	373,67 \$
10046	Centre de location Gaétan Longpré	Boite de limes pour scie mécanique	20,70 \$
10047	Pierre-Yves Guay	Honoraires professionnels - Urbanisme	1 897,09 \$
10048	Constructions Curtis Lavell	Déneigement chemins	18 213,96 \$
10049	Groupe DL Informatique	Archivage données et technicien informatique	106,36 \$
10050	Nicole Kennedy	Traduction (paiement en ligne, bulletin janvier, etc.)	259,39 \$
10051	CSCV - Services aux entreprises	Formation pompier 2	9 189,87 \$
10052	Tim Lalonde	Cellulaire - janvier 2016	68,29 \$
10053	Dépanneur Mauzeroll	Frais postaux	103,00 \$
10054	Petite caisse (Valérie Paquette)	Café, décoration de Noël, essuis-tout, etc.	184,41 \$
10055	Emile Charette & fils	Serrure de la remise	24,53 \$
10056	Librairie Rose- Marie	Fourniture de bureau	54,76 \$
10057	ADMQ	Renouvellement - Valérie Paquette	121,87 \$
10058	Epursol	Vidange du puits	235,70 \$
10059	Marceau Soucy Boudreau Avocats	Opinion juridique	980,74 \$
10060	Colour by design	Design du bulletin municipal	542,40 \$
10061	Robert Maloney	Inspection mensuelle (camion 410-610)	160,00 \$
10062	Librairie Rose- Marie	Fourniture de bureau	127,36 \$
10063	Pièce Piché Buckingham	Pièces pour camion incendie	16,74 \$
10064	Valérie Paquette	Déplacements	72,24 \$
		Total :	74 685,13 \$

Comptes payés au 31 janvier 2016

Paiements Internet

Bell Canada	Téléphone	35,21 \$
Visa Desjardins	Repas de Noël et frais annuels (carte Visa)	275,22 \$
	Total :	310,43 \$

Paies

Dépôts directs 14 et 28 janvier 2016	Total :	12 441,26 \$
---	----------------	---------------------

Grand total : 87 436,82 \$

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur

général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par John Kane, **APPUYÉ** par Robert Bertrand et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORT

6.1 Rapport de l'inspecteur

Numéro	Adresse	Nature	Zonage	Comm.
2016-0101	30, Daly	Rénovations	Rec-a	
2016-0102	471, Burke	Construction	For-a	Maison
2016-0103	471, Burke	Installation septique	For-a	
2016-0104	471, Burke	Captage d'eau	For-a	
2016-0105	4532, route 315	Installation septique	Rec-a	
2016-0106	20, Plouffe	Abattage d'arbres	Agr-d	

6.2 Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Nombre d'intervention	Lieu	Type d'intervention
1	51, Daly (Mayo)	Feu de cheminée
1	325, Rivière Blanche (Mayo)	Accident impliquant 2 véhicules avec blessés
1	Route 315 et ch. Cameron	Accident impliquant 2 véhicules avec blessés

6.3 Rapport de suivi du directeur général

Résolution	Description	Responsable	Réalisé	En cours
2015-09-114	Inventaire des fosses septiques – heures supplémentaires effectuées par le directeur général	DG	X	
2016-01-10	Autorisation au directeur général de procéder à un appel d'offres public pour la vidange de fosses septiques	DG		X

7. RÉOLUTION POUR ALLOUER SIX (6) CONGÉS PERSONNELS PAR ANNÉE AUX EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE 2016-02-18

ATTENDU QUE la municipalité n'offre actuellement pas de congés personnels aux employés de l'administration municipale;

ATTENDU la volonté du conseil d'améliorer les conditions de travail des employés administratifs en leur offrant des congés personnels payés comme avantages sociaux;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brzeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu qu'à partir de 2016, les employés administratifs bénéficient de six (6) congés personnels payés par année, non monnayable, non transférable et représentant six (6) journées normales de travail.

Adoptée à l'unanimité

**8. NOMINATION DE L'OFFICIER MUNICIPAL RESPONSABLE EN ENVIRONNEMENT
2016-02-19**

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer un officier municipal responsable en environnement afin d'assurer l'inspection des lieux et le respect du nouveau règlement (2015-02) sur la vidange des fosses septiques;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu que l'inspecteur municipal, Michael Carson soit nommé l'officier municipal responsable en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

**9. INDEXATION DES SALAIRES
2016-02-20**

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo indexe les salaires de son personnel selon l'indice de la Gazette officielle du Québec du mois de décembre de l'année précédente et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2016;

ATTENDU QUE le taux pour 2016 est de 1.5 %;

ATTENDU QUE vu l'ajustement salarial du directeur général et du directeur du service de sécurité incendie, cette indexation n'est pas applicable pour ces employés.

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu que les salaires du personnel de la municipalité soient les suivants :

Entretien ménager : 17.84\$/heure + 1.5% = 18.11\$/heure

Adjointe administrative: 21.63\$/heure + 1.5% = 21.95\$/heure

Inspecteur municipal: 21.63\$/heure + 1.5% = 21.95\$/heure

Service de sécurité incendie :

Pour intervention et inspection :

Directeur : 30.28\$/heure + 1.5% = 30.73\$/heure

Directeur adjoint : 28.08\$/heure + 1.5% = 28.50\$/heure

Capitaine : 26.98\$/heure + 1.5% = 27.38\$/heure

Lieutenants : 25.87\$/heure + 1.5% = 26.26\$/heure

Pompiers : 24.78\$/heure + 1.5% = 25.15\$/heure

Pour pratique, ouvrage et formation :

Directeur : 17.50\$/heure + 1.5% = 17.76\$/heure

Directeur adjoint: 17.00\$/heure + 1.5% = 17.26\$/heure

Capitaine : 16.50\$/heure + 1.5% = 16.75\$/heure

Lieutenants : 16.30\$/heure + 1.5% = 16.54\$/heure

Pompiers : 13.15\$/heure + 1.5% = 13.35\$/heure

Adoptée à l'unanimité

10. RENOUVELLEMENT DE L'ADMQ 2016-02-21

ATTENDU QUE le l'association des directeurs municipaux du Québec offre de nombreux services qui permettent d'acquérir de nouvelles connaissances tout en favorisant les échanges entre les membres et l'établissement d'un réseau de contacts;

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par John Kane et résolu que le conseil autorise le renouvellement des abonnements au directeur général (incluant l'assurance) ainsi qu'à l'adjointe administrative au montant de 912.56 \$ pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

11. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-12-147 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2016-02-22

ATTENDU que les modifications suivantes sont nécessaires ;

Postes	Avant modification	Après modification
Excédent de fonctionnement non affecté 03-410-00-000	33 100\$ au crédit	33 100\$ au débit
Droits de mutation 01-242-00-000	0\$	33 100\$ au crédit

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Renée Giroux et résolu que le conseil approuve lesdits changements.

Adoptée à l'unanimité

12. ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU ET LES MUNICIPALITÉS D'AUMOND, BLUE SEA, BOIS-FRANC, BOUCHETTE, CAYAMANT, DÉLÉAGE, DENHOLM, EGAN-SUD, GRACEFIELD, GRAND-REMOUS, MANIWAKI, MESSINES, MONTCERF-LYTTON ET SAINTE-THÉRÈSE-DE-LA-GATINEAU À « L'ENTENTE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS » 2016-02-23

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et de Val-des-Monts ont établi une Cour municipale commune par la signature d'une entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour;

ATTENDU QUE cette entente a été approuvée par un décret du Gouvernement portant le numéro 1379-97 du 22 octobre 1997;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9.1 de cette entente, toute municipalité qui souhaite y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente et doit accepter les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à cette entente;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau ont manifesté leur intention d'adopter un règlement d'adhésion à l'entente existante et acceptent les conditions mentionnées dans l'annexe jointe à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Pierre Robineau et résolu que ce Conseil par la présente, statue et ordonne ce qui suit :

ARTICLE 1

QUE la Municipalité de Mayo accepte l'adhésion à l'Entente de la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais de la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Délage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, aux conditions prévues à l'annexe « A » intitulée « Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour »; laquelle annexe est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle y était ici au long reproduite.

ANNEXE « A »

Conditions d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour.

ARTICLE 1

Que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et les municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau adoptent un règlement d'adhésion à l'Entente portant sur la délégation à la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais de la compétence pour établir une cour municipale commune et sur l'établissement de cette cour et acceptent d'être soumises aux conditions qui y sont mentionnées.

ARTICLE 2

Que chacune des municipalités mentionnées à l'article 1 accepte de verser à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en une seule fois et à titre de contribution d'adhésion à la cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un montant de 2.67\$ par capita selon la population établie pour celle-ci par le décret 1060-2014 du 3 décembre 2014, adopté par le gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

13. RÉOLUTION POUR LA FORMATION DES POMPIERS (COMPÉTENCES) 2016-02-24

ATTENDU QUE la résolution numéro 2015-11-195, adoptée par le conseil des maires autorisant l'envoi du projet d'entente intermunicipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

ATTENDU QUE ce projet d'entente intermunicipale vise à la mise en place d'un service régional de formation des pompiers;

ATTENDU QUE la municipalité de Mayo en partenariat avec la municipalité de Mulgrave-et-Derry ont déjà conclu une entente pour la formation de la brigade conjointe, de plus, la première et la deuxième phase de la formation sont terminées et la troisième étape de la formation commencera sous peu;

ATTENDU QUE les coûts de la formation sont moindres que les coûts proposés dans le projet d'entente de la MRC Papineau;

IL EST PROPOSÉ par John Kane, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, et résolu que la municipalité de Mayo désire garder ses compétences au niveau de la formation du service de sécurité incendie et conséquemment ne conclura pas une entente avec la MRC Papineau et la municipalité ne sera pas membre de ladite entente.

Adoptée à l'unanimité

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE 2016-02-25

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Robert Bertrand, **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Normand Vachon,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier